

Documents nécessaires / justificatifs pour l'acquisition intracommunautaire au sein de l'Union Européenne selon § 6a loi sur la taxe sur le chiffre d'affaires.

« Ventes nettes »

- Entête de lettres avec les indications : **nom de la société, adresse, secteur industriel ainsi que le numéro d'identification intracommunautaire** en vigueur.
- **Copie de l'inscription au registre du commerce ou copie du contrat de société notarié** (lors d'une première conclusion de vente il faut présenter l'original ou une copie certifiée conforme) ainsi qu'une **traduction en allemand certifiée conforme à l'original** des documents cités et qui identifient le gérant ayant pouvoir de représentation.
- Lors d'une première conclusion de vente le propriétaire de la société doit faire **acte de présence**, faute de quoi le mandataire doit présenter une copie certifiée conforme et signée des papiers d'identité du propriétaire de la société ainsi que la procuration originale avec la signature du propriétaire de la société. Les signatures du propriétaire de la société doivent être certifiées conforme par-devant notaire. La procuration doit comprendre le nom complet, l'adresse et le numéro de la carte d'identité du mandataire. Le mandataire doit présenter au vendeur une carte d'identité ou un passeport pour vérification de son identité.
- Pour des conclusions de vente postérieures par le biais de mandataires il faut présenter la procuration originale pour le mandataire.
- Concernant des sociétés qui existent depuis moins de 2 ans, nous avons besoin d'une confirmation par le fisc ou par l'expert-comptable que la société poursuit une activité commerciale et réalise du chiffre d'affaires. En plus, des photos de l'entreprise ou éventuellement des présentations Internet (site Internet) ou des annonces actuelles de ventes dans la presse écrite par exemple seraient appréciées.
- La marchandise doit être transportée par l'acheteur ou par le mandataire dans l'autre région de la Communauté. A cet effet, des justificatifs qualifiés sont nécessaires également (documents CMR) et l'acheteur doit s'engager à payer des impôts sur le véhicule conformément aux règles.
- Le règlement doit être effectué par virement bancaire d'un compte de la société à l'étranger.

Alternatives:

1. L'acheteur achète le véhicule en payant la TVA qu'il passe en compte à la chambre de compensation prévue à cet effet à l'étranger.
2. L'acheteur paie un dépôt de sécurités de TVA pour la marchandise correspondant au montant de la TVA légale en Allemagne (19% actuellement). Le remboursement s'effectue sur présentation d'un justificatif qualifié d'origine de l'administration des finances à l'étranger attestant le paiement réglementaire des impôts sur la marchandises acquise (il doit indiquer clairement de quelle marchandise il s'agit ou mentionner le numéro de châssis du véhicule).

Sous réserve de modifications !